



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

### PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*  
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Décisions

#### 01. Comptes 2016

- 
- 01 Examen des comptes 2016 des SIB et de la Municipalité
  - 02 Rapport de l'organe de révision
  - 03 Approbation des comptes 2016

#### 02. Crédit complémentaire

- 
- 01 CHF 300'000.- Bâtiments : Café des Amis

#### 03. Décisions diverses

- 
- 01 Règlement des structures d'accueil communales :
    - 01 Approbation
    - 02 Présentation des directives de fonctionnement
  - 02 Postulat : Communication et participation avec le citoyen

### 04. Information - présentation

- 01 Règlement pour la gestion des déchets

- 02 Postulats :
  - 01 Adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont
  - 02 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette
- 03 Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment
- 04 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

## 05. Divers

- 01 Situation sur la gestion et l'exploitation du Centre sportif (postulat)
- 02 Courrier de réponse de La Poste CH SA relatif aux offices postaux

### PROCES-VERBAL

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population. Elle passe ensuite la parole à M. Eloi Rossier pour une présentation des événements au centre sportif le vendredi précédent.

Le président fait part de la gravité du sinistre et du drame auquel nous avons échappé. Il y aurait très bien pu y avoir des blessés voire même des morts. Tout un train de mesures ont été prises déjà vendredi et samedi matin puis lundi matin lors de la séance de la Direction administrative, puis lors d'une première séance avec l'ensemble des entreprises concernées par le centre sportif, l'ensemble des assureurs qui nous ont témoigné dès vendredi, de leur soutien. Il remercie MM. Louis-Ernest Sidoli et Eddy Gay ainsi que toute leur équipe pour leur professionnalisme extraordinaire.

M. Louis-Ernest Sidoli présente ensuite l'ensemble des mesures prises d'une part et de l'état des lieux. Il confirme que les soucis primordiaux ont été les hommes et femmes des corps de pompiers, tous les intervenants (SIB, police municipale, employés communaux, etc...) présents sur le site et qu'il a fallu protéger. 21 explosions se sont produites et bien plus de bonbonnes explosées ont été récupérées sur place.

L'alarme a été donnée à 13 h 29. Sept minutes après le déclenchement de l'alarme, M. Eddy Gay, Chef des pompiers, accompagné de M. Olivier Fellay, contremaître aux Travaux Publics, le feu s'était déjà beaucoup propagé. A 13 h 50, la partie piscine était déjà atteinte. Il fallait protéger la grue en la refroidissant pour éviter qu'elle parte en vrille, et surtout une des entrées de la salle omnisports. Le feu a continué à se propager et les pompiers n'ont pas pu faire grand-chose pour l'arrêter, ils ont donc tâché de sauvegarder ce qui pouvait l'être en particuliers l'isolation de la salle omnisports.

Une centaine de sapeurs-pompiers étaient présents sur le site, une trentaine de véhicules, 5 samaritains, ambulanciers, chef samaritains du canton avec 3 véhicules, une vingtaine de policiers avec 10 véhicules, des renforts d'Orsières, Martigny, Montreux, Montana avec leur auto-échelle qui a un bras de 38 mètres (plus long et plus facile à manipuler), l'auto-échelle de Lausanne avec un bras de 48 mètres, Cimo de Monthey pour les éventuelles interventions chimiques (ammoniaque et toutes les émanations toxiques). L'alarme a été déclenchée surtout par rapport à la toxicité. La centrale de la police cantonale à Sion a déclenché l'alarme sur « Bagnes » et non pas uniquement « Verbier ».

L'entreprise de sécurité SP Sécurité a été engagée pour la surveillance du site pour empêcher l'accès durant l'intervention et pour la suite.

M. Eloi Rossier confirme que les journalistes n'ont cessé de le solliciter jusqu'au samedi dans l'après-midi. M. Bertrand Deslarzes, responsable de la Cellule de communication, a organisé très rapidement le point presse avec les journalistes déjà présents. Aujourd'hui encore nous avons beaucoup de demandes.

Il précise les trois priorités définies :

1. établir un comité de gestion de pilotage du centre sportif. Ce comité de pilotage s'occupe de toutes les questions ayant obligatoirement besoin d'une réponse soit immédiatement soit un peu plus tard. Eloi Rossier préside ce comité et Louis-Ernest Sidoli en a la charge technique et administrative. Un bureau d'ingénieurs spécialisés a été mandaté pour la dépollution du site. Les représentants de la Commune sont MM. :
  - Wasserfallen Antoine, architecte communal,
  - le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour le groupement BDL qui conduit la rénovation du centre sportif avec M. Délitroz, Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) du bureau Comina SA,
  - Frédéric Perraudin qui prend la responsabilité de tout l'aspect administratif lié aux assurances. Nous avons bien entendu contacté le personnel du centre sportif pour les accompagner, pour répondre à leurs besoins et pour leur assurer de notre soutien et de leur retrouver un poste de travail.
2. La communication est assurée par M. Jean-Marc Sandoz. M. Jean-Sébastien Bruchez, qui a vu son outil de travail partir en fumée, sera la personne de contact. Toutes les questions concernant l'ouverture de la piscine extérieure, la salle omni-sports seront traitées, mais en l'état actuel, il ne nous est pas possible d'y répondre. Des contrôles du béton et autres doivent être réalisés avant de pouvoir prendre une quelconque décision.
3. Le centre sportif sera reconstruit mais cela passe par des réflexions approfondies. L'autorisation de construire que nous avons obtenue du Canton concerne la rénovation et non pas pour une construction. Cela va bien entendu générer un certain nombre de frais et nous avons eu contact avec les assureurs qui, malgré leur bonne volonté, défendent aussi leurs intérêts. Nous n'hésiterons pas à nous faire conseiller au besoin par des avocats spécialisés.

Réponses à différentes questions :

- Toutes les mesures sont prises pour que les risques éventuels soient analysés, circonscris notamment certains produits chimiques stockés. Des mesures ont également été réalisées à la Step mais il faudra évacuer l'eau stagnante sur le site.
- Les entreprises effectueront des carottages dans tous les bétons pour s'assurer qu'ils n'ont pas souffert. Il n'y aura aucune décision de reconstruction ni d'aménagement même provisoire sans que nous soyons sûrs que cela est possible.
- Le premier objectif est bien entendu celui de la sécurité, lorsque celui-ci sera assuré, le deuxième objectif sera de pouvoir nettoyer les ruines aussi rapidement que possible.
- Les infrastructures du Verbier Festival n'a que très peu souffert et le Verbier Festival ne sera pas perturbé si nous arrivons à nettoyer les abords avant le 21 juillet.
- L'enquête est en cours, les résultats nous seront transmis le plus rapidement possible. Un certain nombre d'hypothèses sont émises, celles-ci doivent être vérifiées par l'enquête. Nous ne nous permettrons pas de faire de commentaire sans connaître les résultats de l'enquête. Ce que l'on peut dire c'est que l'endroit où le feu a démarré était consigné jusqu'à hier à 15 h 30, ce qui veut dire que la police n'a plus besoin d'être sur les lieux pour poursuivre son enquête.

Des applaudissements sont adressés à tous les intervenants, notamment les pompiers, pour le travail énorme et efficace réalisé.

## 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

41 conseillers généraux sont présents et 4 sont excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont Gérald Maret et Clotilde Perraudin.

## 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

## 03. Décisions

### 01. Comptes 2016

---

- 01 Examen des comptes 2016 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2016

Le président Eloi Rossier introduit la présentation des comptes 2016 en consultant le diagramme présentant la santé des comptes de la Commune de Bagnes qui est quasi parfait, à l'exception du degré d'autofinancement qui n'obtient « que » la note 4 ! L'attractivité de notre commune est confirmée et génère toujours une activité économique importante. La politique voulue par le Conseil dès janvier 2013, maîtrise des charges et priorisation de nos investissements, est confirmée. Les incertitudes qui grèvent encore en partie notre situation économique n'ont pas eu autant d'effets négatifs que craint dans un premier temps. Le tableau récapitulatif du message introductif fait ressortir que les chiffres clés se maintiennent au-dessus du budget 2016 et parfaitement dans la ligne des comptes 2015. Avec quelques CHF 30 mio de marge d'autofinancement, nous pouvons assumer l'essentiel de nos investissements. Cette marge aurait été encore meilleure sans les provisions rendues nécessaires par la décision cantonale au sujet des Forces Motrices, nous pouvons donc nous montrer satisfaits de cet exercice.

Il relève l'excellent travail de toute l'équipe des finances sous la responsabilité de Jérôme Maret pour la Commune, de Florian Perraudin pour les SIB et d'Alexandre Gordio pour les contributions, ainsi que la précieuse collaboration de tous mes collègues du Conseil. Il profite aussi de l'occasion pour remercier toutes les commissions du Conseil général qui ont analysé ces comptes avec toute la diligence voulue et dans un souci de parfaite collaboration.

M. François Corthay présente les comptes 2016 en rappelant les deux éléments principaux :

1. la maîtrise des charges malgré l'amélioration des services communaux, par exemple la mise sur pied d'une crèche UAPE.
2. la priorisation des investissements.

Quelques remarques préliminaires son formulées :

- Un montant de CHF 6 mios a été prélevé pour le parking des Marais Verts, sur le fond « parking » à notre disposition, fond principalement alimenté par le projet « 3 Rocs » qui n'a pas pu réaliser le parking public et qui a versé un dividende de CHF 8,5 mios, ainsi que tous les propriétaires de nouvelles constructions qui n'ont pas la possibilité ou le loisir de créer des places de parc. Cela a un impact tant sur les recettes que sur les charges.
- Par contre, l'impôt sur les revenus des sociétés hydrauliques a été corrigé par le Canton du Valais pour les années 2012 à 2015, basé sur les résultats réels de ces sociétés, ce qui représente environ CHF 1,5 mios par année pour notre commune, soit CHF 6 mios pour quatre ans, nous avons donc corrigé notre résultat par une provision de CHF 6 mios. Au niveau des revenus, ce montant n'a pas d'incidence, c'est bien CHF 128 mios, soit CHF 13 mios de plus que le budget. Cet important montant est notamment dû aux recettes fiscales. La marge d'autofinancement, en prenant compte le montant de CHF 6 mios, s'élèverait à CHF 36 mios. C'est une des années record et on peut en être très satisfait par rapport aux investissements de ces dernières années.
- L'excédent de recettes s'élève à CHF 4.8 mios.
- Les investissements ont été moindres par rapport au budget. Trois causes principales : l'école de Versegères qui n'a pas pu démarrer aussi tôt que voulu à cause notamment d'oppositions, le centre sportif qui a été retardé d'une année, et le fermage et la SEDRE dont les investissements ne sont plus sous l'autorité communale mais de SEDRE SA.

M. Jérôme Maret présente ensuite le détail des charges 2016.

M. François Corthay reprend la parole pour présenter les recettes fiscales :

L'écart important par rapport au budget, notamment les impôts sur les personnes physiques, revenus et fortune ainsi que sur les impôts à forfait, s'explique par le fait que le budget 2016 a été établi sur la base des chiffres 2014.

Les recettes sur les personnes morales représentent également une importante réduction d'environ CHF 6,5 mios, dont cette provision de CHF 6 mios sur les recettes d'impôts sur les revenus des sociétés hydrauliques.

Concernant la péréquation financière, deux chiffres sont très importants pour Bagnes : la commune contribue à CHF 8,2 mios pour la péréquation 2016 (soit entre 25 et 30% du fonds commun), par contre, comme nous sommes une commune de montagne, nous avons un retour d'un peu plus CHF 1'3 mios.

En complément d'information, les recettes des redevances hydrauliques sont importantes, un peu plus de CHF 5,2 mios mais inférieures de CHF 691'000.- par rapport à 2015 en raison de la pluviométrie nettement inférieure (-23% d'apport hydraulique au barrage de Mauvoisin).

Rapport de l'organe de révision PWC :

M Stéphane Jaquet remercie le service financier, les contributions, le Conseil communal pour la coopération au cours de ces 11 années.

Le rapport de l'organe de révision PWC confirme que les comptes sont conformes à la loi sur les finances cantonales ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion des finances, sans remarque particulière.

La Commission PASSEP accepte les comptes, mais s'inquiète sur l'utilisation des montants pour assurer les gardes médicales sur Verbier, ainsi que l'organisation des services communaux pour assurer de bonnes conditions de travail aux collaborateurs.

La commission ATCB salue la santé des finances de la commune, mais se soucie des conditions de travail du personnel du service des constructions ainsi que du cahier des charges du personnel de l'aménagement du territoire. L'exploitation des infrastructures pour lesquelles nous avons investi doit être étudiée.

La Commission de gestion relève l'attractivité de notre commune et l'excellente santé financière. Il rappelle que nous devons garder toute notre attention sur les signaux économiques. Il est primordial de diversifier notre économie et effectuer une transition vers une économie d'exploitation. La commission relève également les efforts consentis par les différents services pour être plus efficaces, mais attention à ne pas prêter les prestations aux citoyens. Les charges seront difficilement compressibles vu les nouvelles charges dont nous fait cadeau le Canton, ainsi que les coûts d'exploitation de nos investissements récents. Les indicateurs financiers sont très bons. Le progrès dans la structure et l'organisation des services généraux est également relevé, ainsi que la volonté de faire participer les membres du CG à la stratégie du groupe SIB. La commission recommande l'acceptation des comptes 2016.

**Les comptes 2016 sont approuvés par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

Le président remercie le Conseil général pour la confiance témoignée en assurant avoir pris note des différentes remarques qui émanent de vos différents rapports

## 02. Crédit complémentaire

---

01 CHF 300'000.- Bâtiments : Café des Amis

M. Antoine Cretton présente un bref rappel historique. En 2013, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 1,3 mio pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis. Il était prévu que ces travaux se terminent en 2015.

Le 17 décembre 2014, le Conseil communal a souhaité faire une salle complémentaire dans les combles et une rallonge de CHF 250'000.- a été demandée pour la surélévation. Ce qui fait un crédit total de CHF 1'55 mio. À ce moment-là, on parlait bien d'une transformation-rénovation du bâtiment. Les choses ont été plus complexes et difficiles que prévu. En réalité, nous avons dû procéder à une démolition et une reconstruction.

De plus, lorsque les architectes ont repris le mandat, ils se sont aperçus que le devis initial avait été sous-estimé. Le calcul initial du m<sup>3</sup> SIA de 1'100 m<sup>3</sup> représentait par rapport à leur propre calcul de 1'685 m<sup>3</sup>, une différence de presque 600 m<sup>3</sup> à CHF 1'200.-/m<sup>3</sup>.

Ensuite, un certain nombre d'opérations nécessaires n'avaient pas été calculées dans le devis initial, notamment le désamiantage, la pose de l'ascenseur, le renforcement sismique et divers aménagements extérieurs. D'autre part, le Canton a exigé le maintien de la façade sud pour des raisons esthétiques tout en demandant la démolition de la façade nord pour des raisons de sécurité et de statique. À ce moment-là, les subventions prévues pour la rénovation ne pouvaient plus être accordées puisqu'il s'agissait d'une démolition, ce qui a évidemment péjoré la situation financière. Tous ces « oublis » se chiffrent à CHF 500'000.- environ à ce moment-là.

Le Conseil communal a chargé l'architecte communal de limiter les coûts dans des limites acceptables, en étroite collaboration avec l'architecte en charge des travaux, M. Rodolphe Perreten. A force de vouloir limiter au maximum les coûts, on risque de se retrouver devant un résultat insatisfaisant.

En décembre 2016 le crédit qui avait été accordé était dépassé, mais le Conseil communal n'a pas voulu prendre le risque d'une estimation sommaire et de solliciter plusieurs fois le Conseil général et a préféré attendre la fin des travaux pour pouvoir, en toute connaissance de cause, solliciter votre accord.

Réponses à différentes questions :

- L'usage de ce bâtiment est administratif, le Service de la population devait y retourner.
- Pour éviter que de telles mésaventures se reproduisent (rénovation du bâtiment de la Commune par ex.), un contrôle rigoureux par l'architecte communal devra être exécuté. Toutefois, si les calculs initiaux étaient incorrects, un certain nombre de postes n'avaient pas été comptés, notamment avec les trésors d'ingénierie qu'il a fallu développer pour maintenir la façade qu'il eût été plus simple de laisser tomber et de reconstruire à l'identique.

M. Dominique Tellen indique qu'étant donné le manque d'informations, la Commission n'a aucune prise de position.

La Commission de gestion constate que ce n'est pas une modification d'ouvrage mais une erreur d'estimation du coût de rénovation et donne un préavis positif.

M. Rodolphe Perreten se récusé en quittant la salle.

**Le crédit complémentaire de CHF 300'000.- pour le bâtiment du Café des Amis est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**

M. Eloi Rossier prend la parole :

Je vous remercie pour ce vote positif. Nous avons bien entendu vos remarques, que nous partageons sur la conduite de ce dossier qui n'a pas été à la hauteur des exigences voulues tant par vous que par nous.

Concernant la rénovation de la Maison de commune, qui dépend elle, de la Bourgeoisie et non pas de la commune municipale, bien entendu que nous serons très attentifs et nous avons déjà commencé à l'être en proposant un certain nombre d'exigences que nous allons imposer au groupe d'architecte qui sera choisi.

### 03. Décisions diverses

---

01 Règlement des structures d'accueil communales :

01 Approbation

02 Présentation des directives de fonctionnement

Mme Anne-Michèle Lack rappelle que suite à l'ouverture de la nurserie de Verbier le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le règlement des structures d'accueil de la petite enfance qui avait été accepté le 1<sup>er</sup> juin 2007, a dû être complété. Afin d'éviter de devoir le représenter chaque année, nous avons choisi de le partager en deux parties : un règlement de base pour lequel toute modification nécessitera la validation du Conseil général et des directives d'application que l'on pourra modifier annuellement car elles contiennent le calendrier des différentes structures.

Dans le règlement de base, les points modifiés sont les suivants :

1.1 Descriptif des structures

- rajout « les nurseries accueillent à l'année les enfants entre 4 et 18 mois dont les parents travaillent (selon article 2.1 des conditions d'admission).
- rajout : « Les horaires des différentes structures sont mentionnées dans les « directives d'application ».

1.4 Fermeture

- rajout « (voir calendriers spécifiques dans les « directives d'applications »).

1.2 Inscriptions

- rajout : « le règlement et les directives d'application »

5.1 Groupes d'âge

- rajout : « Les bébés sont accueillis à la nurserie dans un lieu sécurisé, dans le respect des individualités. »

6.3 Tarif horaire

A la demande de la Commission des finances, le chapitre intitulé « subventions » a été renommé « réduction de tarif » car il s'agit bien de réduction de tarif et pas de subventions communales.

- rajout : « Toute personne titulaire d'un permis B ou L annuel qui désire bénéficier d'une réduction de tarif doit transmettre sa déclaration d'impôts, munie de toutes les pièces justificatives, pour le 31 mars, au plus tard. Passé ce délai, le tarif n° 16 est appliqué automatiquement. »

Les directives d'application comprennent notamment les responsables des différentes structures, les calendriers d'ouverture et de fermeture des structures, les horaires, les spécificités de chaque structure.

La Commission des Affaires sociales confirme qu'il s'agit d'une adaptation du règlement à l'évolution de la structure et recommande d'accepter les modifications.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents.

**Le règlement et les directives d'application sont approuvés à l'unanimité.**

02 Postulat : Communication et participation avec le citoyen

M. Pierre Troillet présente ce postulat qui demande à ce que l'Administration communale améliore la communication aux citoyens en :

- définissant une politique de communication tournée vers la transparence,
- développant un concept de communication d'urgence,
- organisant des présentations publiques sur les projets d'importance,
- rencontrant les citoyens afin de les intégrer aux réflexions induisant un changement de leur environnement,
- repensant la communication communale par les nouveaux médias autres que le site internet et le Bagnes-info,
- mettant en place une commission adhoc CC/CG.



Le président annonce que le Conseil communal recommande d'accepter ce postulat. Il rappelle toutefois que la proximité avec la population a toujours été cultivée lors de la dernière législature au travers des séances du Conseil communal hors les murs ainsi que des séances publiques d'information sur les principaux dossiers, par exemple lors des appels à idées concernant Curala,

**Le postulat « Communication et participation avec le citoyen » est accepté par 34 voix pour et 6 abstentions.**

#### 04. Information - présentation

##### 01 Règlement pour la gestion des déchets

M. Jean-Baptiste Vaudan présente le nouveau règlement de la taxe sur les déchets urbains.

Il précise tout d'abord que c'est sur la base du modèle de règlement qui a été établi par l'Antenne Romande et en collaboration avec le Service des Travaux Publics & Environnement, que le règlement qui sera soumis au vote lors du prochain plénum du mois de septembre, a été établi. Les principes de pollueur payeur et d'auto-financement du service de voirie ont été appliqués. Or une taxe fondée uniquement sur le nombre de résident dans le logement ou sur les unités tarifaires ou sur les mesures de plancher n'est pas conforme à la loi. L'Antenne des communes du Valais romand a reçu mandat du Conseil d'Etat de proposer une base qui soit unifiée pour le règlement et pour le calcul de l'élimination des déchets. Le calcul doit se faire sur la base de trois composantes de taxe :

- la taxe au sac, fixée de façon uniforme sur tout le territoire du Valais romand avec un seul sac pour éviter que nous ayons du tourisme des déchets entre communes voisines du Valais romand ;
- la taxe de base qui doit servir à assurer l'auto-financement du service de voirie et qui tout à fait concurrentielle;
- la troisième composante, la moins importante, est basée sur les unités tarifaires (UT), élément pondérateur variable.

Dans l'application du principe du pollueur payeur, le montant le plus important de la taxe doit être la taxe au sac. Ainsi celui qui trie mieux, produit moins de déchets et s'acquittera par le nombre de sacs inférieur à une taxe réduite. Dans les cantons de Vaud et de Fribourg, une forte diminution des sacs a été constatée après l'introduction des sacs taxés. Les personnes qui produisent des déchets sans en être véritablement à l'origine mais bien malgré elles, notamment aux bébés, aux familles ou encore aux personnes incontinentes les aides sont prévues par le biais du soutien à la jeunesse (50 sacs par année pour les enfants d'un à trois ans) ou par voie de directive pour aider les personnes qui auraient besoin de soutien. Ces aides devront être financées par le social.

La taxe de base pour les entreprises ne concerne que les déchets urbains, c'est-à-dire les déchets qui correspondent à ce que produirait un ménage. Les entreprises seront également amenées à payer une taxe de base avec une pondération selon le nombre d'employés ; de préférence à une pondération par rapport au type d'activité qui a fait l'objet de nombreux recours.

L'application de cette nouvelle façon de taxer les déchets aura besoin d'un temps d'adaptation, de contrôle et d'une campagne d'information.

M. Didier Morard présente la fourchette de tarifs, validée par l'Etat, qui est la plus basse du canton. Les communes sont plutôt de CHF 50.- à 200.-, Bagnes est à CHF 30.- à 80.- pour les logements, l'unité tarifaire est de CHF 1.- à 8.-, et pour les entreprises de CHF 30.- à 80.- avec une pondération par rapport au nombre d'employés. Les prix des sacs ont été fixés par l'Antenne du Valais romand pour éviter un tourisme des déchets. La taxe de base a été fixée à CHF 40.- et l'unité tarifaire à CHF 2.-.

## 02 Réponses aux postulats :

### 01 Adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont

Le président donne lecture du courrier adressé à Bernard Giovannola, président de l'association des communes régissant la Maison de la santé. Le CC à l'unanimité, demande l'adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé. Les conditions suivantes sont toutefois formulées :

- cette adhésion ne doit toutefois pas empêcher de concrétiser des projets de développement au Châble ou à Verbier,
- la situation de Verbier exige un traitement particulier dont la Commune de Bagnes porte l'entière responsabilité,
- l'acceptation de la demande d'adhésion doit transmise en primeur à la Commune de Bagnes pour qu'elle en informe le CG qui avait déposé un postulat.

La réponse n'est pas encore parvenue mais cela ne devrait tarder.

Des questions concernant la garde médicale de Verbier sont formulées.

Le président confirme que seule la garde de jour est assurée par les cabinets médicaux. Afin de compléter ce service, en collaboration avec les médecins de la place et la Maison de la santé, des contacts ont été pris avec une société genevoise car la Maison de la santé n'a pour l'instant pas les ressources pour assurer la garde durant la nuit.

### 02 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette

Le CC a pris la décision de faire l'inventaire des besoins de la commune et doit vérifier l'affectation possible de ces locaux en relation avec l'autorisation de construire délivrée.

### 03 Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment

En préambule, Norbert Fellay rappelle que le Canton a modifié son règlement sur les subventions en janvier 2017 et la Commune doit adapter le sien.

Joël di Natale poursuit la présentation en décrivant la politique climatique et énergétique fédérale : favoriser les constructions et rénovations, les rendre plus performantes, économiser de l'énergie, favoriser les énergies renouvelables et donc inciter le remplacement des installations de chauffe.

La Confédération finance cette politique via la taxe CO2. Le Canton alloue des subventions et la Commune participe également à ce soutien par les fonds NER.

Les propositions cantonales sont complétées par des exceptions bagnardes qui sont contradictoires et pourraient pénaliser nos sociétés. Le taux de pondération doit être fixé avec prudence.

### 03 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

Une présentation a déjà été faite l'an dernier.

Tristan Larpin rappelle les 2 procédures menées en parallèle :

- modification du PAZ et RCCZ : la zone artisanale mixte (artisanat et logement densité 0.2) de 12'000 m2 passe en zone R2 de moyenne densité. Une partie en bordure de Dranse sera dézonée avec compensation à Profray.
- modification du plan de quartier avec une capacité maximale du site de 5'800 m2 de plancher brut utile et des règles d'implantation des bâtiments selon dispositions cantonales (hauteur 12 m et distance 3 m).

Le Canton a donné un préavis favorable.

## 05. Divers

### 01 Situation sur la gestion et l'exploitation du Centre sportif (postulat)

M. Eloi Rossier confirme tout d'abord que malgré le spectacle de désolation offert par le Centre sportif, il nous faut regarder de l'avant et déjà réfléchir à l'avenir de son exploitation.

L'Etat doit assumer les tâches dites régaliennes, par exemple c'est à lui de fournir l'eau, l'électricité, de s'occuper de la voirie, des routes, de leur déneigement, etc ... Il n'est pas dans ses attributions prioritaires de gérer un Centre sportif. La Commune de Bagnes a dû le faire, ces dernières années, pour suppléer à la carence des personnes ou des entités qui s'en sont occupé précédemment. L'objectif de rentabilité n'était pas le premier à atteindre.

Le Centre sportif de demain nécessitera l'emploi de plusieurs dizaines de personnes et il a paru indispensable au Conseil de confier cette tâche à des professionnels sous la forme d'une délégation de service public. La Commune aura toujours un droit de regard sur l'exploitation du Centre, notamment dans sa composante publique, c'est-à-dire la mise à disposition des aménagements pour les différentes sociétés locales. Demain, le Centre sportif complètera de façon heureuse l'offre touristique et une politique commerciale « agressive », à même d'amener du monde à Verbier devra être menée. L'appel d'offre auquel nous procéderons, répondra à toutes les exigences prévues par la Loi et sera ouvert à tout le monde, pour autant que les personnes ou les groupes qui y répondront témoignent de leur capacité à assumer pareille gestion.

02 Courrier de réponse de La Poste CH SA relatif aux offices postaux

Suite à la publication dans la presse d'un article sur l'avenir des offices de poste, la Commune a écrit à la Poste. En raison de l'accroissement de la communication numérique, la Poste justifie sa stratégie de fermeture d'offices de poste et le développement d'agences postales. Elle affirme qu'elle communiquera la liste des offices garantis et que là où une évaluation serait nécessaire, elle prendra contact avec les communes.

03 Julien Vaudan suggère qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès des employés communaux.

04 Une réception officielle de la nouvelle juge fédérale, Mme May-Caleras sera organisée lors de la prochaine Assemblée bourgeoisiale.

Clôture de la séance à 23h25

**Le secrétaire du Conseil général**

**La présidente du Conseil Général**

Nicolas Jost



Mélanie Mento

